

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Martine PATOUREL, Maire.

Présents : Mme PATOUREL Martine, M. LE GOUPIL Luc, M. BERTIN Guy, M. FLAUX Mickaël, M. DEL PRETE Didier, Mme DUPUIS Virginie, M. MARECHAL Hubert

Absents excusés :

M. LEGAY Rémi, Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid, Mme PICQUENOT Céline, Mme GUESDON Isabelle, Mme LIBOIS Marie-Madeleine.

Mme LECOLLEY Liliane a donné pouvoir à Mme PATOUREL Martine

M. BERTIN Guy est nommé secrétaire de séance.

- Approbation du dernier conseil municipal : aucune observation

INFORMATIONS DU MAIRE

- Commission CCID 28 mars 2024
- Travaux du parc communal
- Travaux rénovation du foyer (sol)
- Réunion « cyberattaque » le 30 mai 2024 de 9h à 12h
- Vote du budget le 9 avril 2024
- Départ personnel
- Portail famille mis en service avec succès le 11 mars 2024.

SIVOM – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

Suite à l'envoi par mail du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable de l'année 2022, Madame le Maire demande si des observations sont à formuler.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 8 voix pour, valide ce rapport.

ELECTIONS EUROPEENNES – TABLEAU DES PERMANENCES

Madame le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le 9 juin 2024 de 8 h à 18h et demande aux élus leurs disponibilités afin d'organiser le scrutin.

COMPTABILITE – FONGIBILITE DES CREDITS

Monsieur Luc LE GOUPIL informe que depuis le 1^{er} janvier 2022, la Commune s'est engagée à appliquer la nomenclature M57.

Cette instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil de déléguer au Maire la possibilité de procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT) Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil à 8 voix pour, autorise le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

COMPTABILITE – DUREE D'AMORTISSEMENT

Monsieur LE GOUPIL informe qu'en application des dispositions des articles L 2321-2, 27° et 2323-3 du Code Général des Collectivités Territoriales les communes de moins de 3500 habitants sont exonérées d'amortissement sauf pour le compte 204. Il y a donc lieu de décider de la durée d'amortissement pour ce compte et Monsieur LE GOUPIL propose d'amortir sur 5 ans

Après débat, le conseil municipal à 8 voix pour, valide la durée de 5 ans pour l'amortissement du compte 204

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Luc LE GOUPIL présente les travaux de la commission finances relatifs au vote des subventions et vous propose :

Ligue contre le cancer	100,00 €
SNSM Dives sur Mer	300,00 €
Restos du Cœur	500.00 €
Association les Bouchons du cœur Merville	200,00 €
Parents d'élève du collège de Merville Franceville	150,00 €
Association Elastic Escoville	500,00 €
Association 3 P'tites notes	150.00 €
Les Planches de Bavent	100.00 €
Amicale des Anciens Combattants	300,00 €
Association Loisirs et découvertes	300,00 €
Association Grelinette et Mandala	300,00 €
MFR Vimoutiers	100,00 €

Après débat, le conseil municipal à 8 voix pour, valide les subventions présentées pour un montant total de 3 000 €

La séance est levée à 19 h 55